

Conception du dispositif de formation PROREFEI à destination des salariés en charge de l'énergie sur les sites industriels dans le cadre du programme PACTE Industrie

Cahier des charges de sélection du prestataire pédagogique

2 JUIN 2023
ATEE

Contact

Karine Maillard, k.maillard@atee.fr

Pilote du programme

ATEE

Table des matières

A. CAHIER DES CHARGES	4
1 LE PROGRAMME PACTE INDUSTRIE	4
2 CONTEXTE DU DISPOSITIF PROREFEI	5
2.1 PROREFEI, LE PROGRAMME DE MONTEE EN COMPETENCES, DEDIE AUX SALARIES EN CHARGE DE L'ENERGIE DANS L'INDUSTRIE.....	5
2.2 LA COMMUNAUTE DE FORMATEURS ET D'ORGANISMES DE FORMATION HABILITES PROREFEI.....	7
2.3 INTEGRATION DE PROREFEI DANS PACTE INDUSTRIE	7
2.4 PUBLIC CIBLE DU DISPOSITIF DE FORMATION.....	7
3 DEFINITIONS ET GUIDES DE LECTURE	8
3.1 DEFINITIONS ET SEMANTIQUES UTILISEES.....	8
3.2 SYNOPTIQUE DU DISPOSITIF GLOBAL DE FORMATION	9
4 GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISSION	10
5 OBJET DE LA MISSION	11
6 PRESTATIONS ATTENDUES	13
6.0 APPROPRIATION DE L'EXISTANT, DE L'ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE NOOUS	13
6.1 CONCEPTION DES PARCOURS DE FORMATION CONTINUE POUR LES REFERENTS ENERGIE (DISPOSITIF N°1)	13
6.1.1 INGENIERIE PEDAGOGIQUE DES MODULES DE FORMATION AU FORMAT MULTIMODAL	13
6.1.2 PRODUCTION DES MODULES DE FORMATION AU FORMAT MULTIMODAL.....	16
6.1.3 ORGANISATION D'UNE SESSION TEST.....	16
6.2 CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DISPOSITIF N°2 (PARCOURS D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF N°1) POUR LES FORMATEURS DES ORGANISMES DE FORMATION	17
6.2.1 INGENIERIE PEDAGOGIQUE DES SESSIONS D'APPROPRIATION DES FORMATEURS	18
6.2.2 PRODUCTION DES SESSIONS D'APPROPRIATION DES FORMATEURS	19
6.2.3 ORGANISATION ET ANIMATION D'UNE OU DE SESSIONS D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF 2	20
6.2.4 ORGANISATION ET ANIMATION DE SESSIONS D'APPROPRIATION (SUR BON DE COMMANDE).....	21
6.3 MISE A JOUR DES CONTENUS DES DISPOSITIFS DE FORMATION (SUR BON DE COMMANDE).....	22
6.4 SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DES FORMATEURS POUR DISPENSER LE DISPOSITIF 1	23
6.4.1 CONCEPTION DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DES FORMATEURS	23
6.4.2 ORGANISATION ET PARTICIPATION AUX SESSIONS DE SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION ET FORMATEURS.....	24
6.5 CONCEPTION DE L'INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET ANIMATION DES SESSIONS DE MISE A JOUR DES FORMATEURS SUR BON DE COMMANDE	24
6.5.1 INGENIERIE PEDAGOGIQUE DE SESSION DE MISE A JOUR DES FORMATEURS	24
6.5.2 PRODUCTION DES SESSIONS DE MISE A JOUR DES FORMATEURS	25
6.5.3 ORGANISATION ET ANIMATION DE SESSIONS DE MISE A JOUR DES FORMATEURS HABILITES (SUR BON DE COMMANDE)	26
6.6 PARTICIPATION DU PRESTATAIRE A LA CONCEPTION, A LA MISE EN PLACE ET AU SUIVI DE LA DEMARCHE QUALITE	27
6.7 CONTRIBUTION AU PILOTAGE DE LA DEMARCHE EN S'ASSURANT DU RESPECT DES DELAIS ET DES LIVRABLES ASSOCIES	28
6.8 METHODOLOGIE DE TRAVAIL	28
7 MODALITES PRATIQUES	30
7.1 INTERLOCUTEURS	30
7.2 REUNIONS DE TRAVAIL	30
7.3 PLANNING ESTIMATIF DU PROJET.....	31
7.4 SUIVI DE L'AVANCEMENT	31
7.5 VERIFICATION	31
8 ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	31
8.1 DISCRETION ET CONFIDENTIALITE.....	31
8.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE	32
9 PRIX DES PRESTATIONS ET MODALITES DE PAIEMENTS	32
10 RESILIATION	32
11 DIFFERENDS	32

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	33
1 ACHETEUR.....	33
2 DISPOSITIONS GENERALES	33
2.1 TYPE DE MARCHE	33
2.2 DUREE DE LA PRESTATION.....	33
3 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	34
4 ÉCHANGES AVEC LE SECRETARIAT TECHNIQUE DURANT LA CONSULTATION	34
5 PRESENTATION DES OFFRES	34
5.1 GENERALITES	34
5.2 PIECES AU TITRE DE L'OFFRE	34
6 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	35
7 JUGEMENT DES OFFRES – CRITERES D'ATTRIBUTION	35
7.1 CANDIDATURES.....	35
7.2 OFFRES	35
7.3 LES LOGIQUES DE GROUPEMENT	36
C. ANNEXES	38
ANNEXE 1 - OBJECTIFS DU PARCOURS OBLIGATOIRE ACTUEL.....	38
ANNEXE 2 – OBJECTIFS DES MODULES COMPLEMENTAIRES ACTUELS	38
ANNEXE 3 - FICHE MISSION REFERENTS ENERGIE ADEME	38
ANNEXE 4 – BILAN AU 31/12/2022	38
ANNEXE 5 - MODELE POUR PROPOSITION FINANCIERE	38

A. CAHIER DES CHARGES

1 LE PROGRAMME PACTE INDUSTRIE

Le programme PACTE Industrie (Parcours Accompagnement et Compétences pour la Transition Énergétique de l'Industrie) ambitionne d'ancrer la montée en compétences du secteur industriel de manière durable. Le programme PACTE Industrie vise à guider les industriels dans un parcours de formation et d'accompagnement adapté à leurs besoins de transition énergétique.

Au cours de la 4ème période des CEE, plusieurs programmes CEE ont permis d'accompagner des industriels (PRO-SMEn) et de tester la montée en compétences en matière d'efficacité énergétique (PROREFEI et INVEEST). Le programme PACTE Industrie vise à passer à l'échelle supérieure en proposant une offre d'accompagnement adaptée à chaque industriel. Il s'agit d'amplifier et massifier ambitieusement le passage à l'acte vers des investissements durables et ainsi accélérer la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie.

Le présent Programme vise à réconcilier les démarches de montée en compétences individuelles et les démarches de transition énergétique à l'échelle des sites industriels, en articulant formation et accompagnements et en s'adressant à toutes les cibles identifiées comme décisives pour la transformation énergétique du secteur industriel.

Ainsi le programme est construit autour de deux axes structurants, la formation (axe 1) et l'accompagnement (axe 2), complétés par un axe transversal d'animation et de mobilisation pour engager l'ensemble de l'écosystème dans la durée (axe 3).

Le cœur de cible de ce programme sont les « Industriels » selon liste de codes NAF éligibles validée en COPIL.

L'axe formation du programme doit permettre la diffusion des compétences en interne nécessaires à la transition énergétique des sites industriels, tant au niveau technique, financier que stratégique.

L'objectif est de former 2 700 profils industriels d'ici 2026 aux défis de la transition énergétique dans l'industrie, dont 1500 profils technique (référents énergie), 900 profils directeurs, 300 profils financiers.

Depuis 2018, le programme PROREFEI contribue à faire monter en compétences les salariés en charge de l'énergie, les référents énergie - profil technique, sur les sites industriels en leur proposant notamment un parcours de formation multimodal.

Plus de 1100 salariés ont été formés depuis son lancement et plus de 900 entreprises se sont engagées (Bilan du programme PROREFEI au 31 décembre 2022 disponible en annexe 4).

A partir de janvier 2024, ce dispositif porté par l'ATEE est intégré dans le programme PACTE Industrie.

Pour plus d'information : <https://www.prorefei.org>

2 CONTEXTE DU DISPOSITIF PROREFEI

2.1 PROREFEI, le programme de montée en compétences, dédié aux salariés en charge de l'énergie dans l'industrie

Le Programme PROREFEI propose un parcours de formation multimodal portant sur la mise en place d'un système de management de l'énergie. Ces formations, dédiées aux salariés en charge de l'énergie, ont pour objectif principal de les faire monter en compétences et de leur permettre de mettre en place des actions concrètes et rapidement rentables d'efficacité énergétique, pouvant être dupliquées. Deux axes de formation sont actuellement dispensés, l'un sous un format multimodal (mix présentiel et distanciel) : le parcours obligatoire, l'autre sous format de classes virtuelles : les modules complémentaires.



De manière plus précise, cette formation multimodale vise à permettre aux professionnels de :

- Concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique
- Suivre et analyser les résultats obtenus sur la performance énergétique
- Impliquer et faire agir l'ensemble des acteurs de l'établissement
- Assurer une veille sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie

L'annexe 3 contient la fiche missions Référents énergie – ADEME.

❖ **Parcours obligatoire :**

Ce parcours de formation est destiné aux référents énergie qui souhaitent concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique, les modes ou types d'utilisation de l'énergie et les quantités d'énergie utilisées.

Il est composé de 3 modules :

- « MOOC »
- « Stage de 2 jours »
- « Accompagnement »

Du tutorat est proposé tout au long du parcours.

a. « MOOC »

Ce module, étape 1 du « parcours obligatoire » est destiné aux référents énergie qui souhaitent ou non réaliser le parcours obligatoire.

Aujourd'hui, aucun prérequis n'est demandé. Il est composé de 3 séquences : introduction et unités énergétiques, fonctionnement des systèmes énergétiques, paramètres électriques qui caractérisent sont profil utilisateurs.

b. « Stage de 2 jours »

Ce module, étape 2 du parcours obligatoire, est destiné aux référents énergie qui ont déjà réalisé le « MOOC », pour lequel ils ont obtenu 70% au quiz final, et qui souhaite structurer et piloter une démarche d'efficacité énergétique/décarbonation.

Ce module est composé de 8 séquences.

c. « Accompagnement/coaching »

Ce module, étape 3 du parcours obligatoire, est destiné aux référents énergie qui ont réalisé les étapes 1 et 2 du parcours obligatoire.

Il permet aux référents énergie d'acquérir des compétences pratiques sur son site en mettant en œuvre une ou des actions d'efficacité énergétique/décarbonation avec l'appui d'un formateur accompagnateur qui lui est dédié et qui peut consacrer jusqu'à 2,5 jours par formé.

Pendant ce module, le formateur-accompagnateur appuie le référent énergie d'un point de vue méthodologique, pédagogique, technique.

9 thématiques d'actions existent, soit 9 séquences. En général, la personne qui se forme va suivre une à trois thématiques.

d. « Tutorat »

Est proposé tout au long du « parcours obligatoire » du tutorat.

Le tutorat a pour objectifs :

- De coacher la personne qui se forme pendant le MOOC qui est technique ;
- De suivre la personne tout au long du parcours ;
- De faire le lien avec les différents formateurs ;
- D'éviter les abandons.

❖ Modules complémentaires :

Ce parcours de formation est destiné aux référents énergie qui souhaitent avoir les bases ou compléter leurs connaissances sur des thématiques en lien direct avec l'efficacité énergétique/décarbonation ou transverses ou filières.

6 modules complémentaires sont aujourd'hui proposés (comprendre le financement d'une action d'efficacité énergétique, communiquer et sensibiliser sur l'efficacité énergétique dans son entreprise, les achats d'énergie, de produits d'équipements et services consommateurs d'énergie, plan de mesurage et de surveillance de l'énergie, porter et argumenter un projet d'efficacité énergétique, énergies renouvelables. Ils sont à destination des référents énergie et de leurs collègues. Il s'agit de demi-journée ou de journée (pour ENR).

❖ L'accès à la Communauté des référents énergie

La Communauté des Référents énergie est un lieu d'échanges entre pairs et experts. Elle met à disposition des guides techniques, des outils de simulation, une lettre d'information, des retours d'expérience, de la veille technologique et réglementaire, etc.

Toute personne inscrite au parcours obligatoire a accès gratuitement à la Communauté des Référents énergie dès la réalisation du stage de 2 jours et toute l'année civile pendant laquelle se termine l'accompagnement.

2.2 La communauté de formateurs et d'organismes de formation habilités PROREFEI

La mise en place du parcours PROREFEI a entraîné une véritable évolution sur plusieurs dimensions :

- Un dispositif qualité renforcé au sein du programme PROREFEI avec un processus d'habilitation spécifique des organismes de formation et des formateurs, permettant de s'assurer d'un haut niveau de compétences des formateurs sur un triptyque Métier - Pédagogie en formation multimodale - Maîtrise d'une plateforme LMS.
- La fourniture, aux organismes de formation et formateurs, des déroulés pédagogiques et d'outils, nécessitant un travail d'appropriation pédagogique, technique et organisationnel.
- Un contrôle qualité.

Dans ce cadre, le Programme PROREFEI a développé une communauté de formateurs et d'organismes de formation reposant sur 3 axes.

1er axe : L'information

Un flux d'informations permettant à l'ensemble des acteurs de PROREFEI de partager des informations communes (actualités, partage de méthodes d'animation, questions en lien avec PROREFEI, retour d'expérience, etc.).

2ème axe : Les rencontres

A distance, par le biais de webinaires, ou en physique, des temps d'échanges sont régulièrement organisés pour la communauté (partage d'information importantes, retours d'expériences, échanges autour d'actualités, etc.).

3ème axe : Les espaces de partage

Une bibliothèque des ressources a été mise en place, permettant de centraliser l'intégralité des ressources nécessaires.

L'ensemble de cette communauté est coordonné par l'ATEE avec le soutien de l'expert pédagogique.

2.3 Intégration de PROREFEI dans Pacte Industrie

Le dispositif PROREFEI va être intégré entièrement dans le Programme PACTE industrie en 2024 et va faire l'objet de modifications, améliorations pour prendre en compte et intégrer le retour d'expérience 2018-2023 et également les évolutions, à savoir :

- **La refonte, le développement de contenus et d'outils pour former les salariés en charge de l'énergie sur les site industriel, désignés ci-après « référent énergie », et correspondant au dispositif n°1 (parcours obligatoire et modules complémentaires) décrit ci-après ;**
- **La transmission du parcours à destination des référents énergie auprès des formateurs en charge de leur formation, désignés ci-après formateurs, et correspondant au dispositif n°2 décrit ci-après.**

2.4 Public cible du dispositif de formation

Dispositif n°1 : montée en compétences des référents énergie en charge de l'énergie sur les sites industriels

Le public cible de ce dispositif de formation est constitué des salariés en charge de l'énergie des sites industriels (objectif : 1500 formés d'ici 2026).

Les profils sont variés :

- Responsables QHSE
- Responsables maintenance
- Chef d'entreprise
- ... ;

De manière générale, ces professionnels sont multi-casquettes et consacrent moins de 50% de leur temps de travail à l'énergie. Ils ont donc peu de temps à consacrer à ce type de formation.

Le programme PACTE Industrie prend en charge pour partie les coûts pédagogiques sous conditions. Les taux de prise en charge varient entre 40 et 80% en fonction de l'effectif SIREN.

Dispositif n°2 de transmission du parcours de formation aux formateurs

Ce second dispositif de formation est à destination des formateurs en charge de la formation des référents énergie des sites industriels.

Le nombre de formateurs, dans un premier temps, est estimé à 50.

3 DEFINITIONS ET GUIDES DE LECTURE

3.1 Définitions et sémantiques utilisées

- ❖ **Parcours de formation** : ensemble du/des module(s) que va suivre le professionnel au regard de ses besoins de montée en compétences et de qualification.
- ❖ **Module** : module de formation proposé par PROREFEI
- ❖ **Séquence pédagogique** : les séquences pédagogiques composent les différents modules et visent à répondre à un objectif pédagogique préalablement défini.
- ❖ **Déroulé pédagogique** : le déroulé précise le déroulement des outils ou séquences pédagogiques, la définition des objectifs pédagogiques, la planification des tâches, la description des tâches des professionnels, les prérequis nécessaires, la méthode pédagogique utilisée, les compétences métiers visées et les modalités d'évaluation.

3.2 Synoptique du dispositif global de formation

	Dispositif n°1	Dispositif n°2
Cibles	Référents énergie	Formateurs
Objectif final de chacun des dispositifs	Montée en compétences technique pour concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique, les modes ou types d'utilisation de l'énergie et les quantités d'énergie utilisée	Appropriation par les formateurs du dispositif n°1 à destination de la cible du dispositif n°1
Modalité de formation	Multimodal	
Productions attendues dans le cadre de la consultation	Appropriation de l'analyse, architecture pédagogique et recommandations de l'agence NOOUS (6.0)	
	Refonte et conception des modules multimodaux du dispositif existant (6.1)	Conception et mise en œuvre dispositif n°2 (parcours d'appropriation du dispositif n°1) pour les formateurs (6.2)
	Mise à jour des contenus des dispositifs de formation (6.3)	
	Sélection des organismes de formation et des formateurs (6.4)	
		Mise à jour des formateurs (6.5)
	Mise en place et suivi de la démarche qualité (6.6)	
	Contribution au pilotage (6.7)	
	Méthodologie de travail (6.8)	

4 GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISSION

❖ Comité technique (COTECH)

Le COTECH valide l'ensemble des propositions et orientations faites par le COMOP Pédagogique et notamment les déroulés pédagogiques et les thématiques de modules complémentaires. Il est informé par le COMOP Pédagogique de l'avancée des différents axes et des calendriers.

❖ Comité Opérationnel (COMOP) pédagogique

Le COMOP pédagogique est mandaté par le COTECH PACTE Industrie pour préparer et coordonner la mise en œuvre opérationnelle des actions engagées au regard des objectifs fixés en matière de formation. A ce titre, il suivra l'avancement des travaux dans le cadre de la mission et coordonnera les travaux réalisés. Dans ce sens, des réunions de travail entre le prestataire retenu pour la mission et le COMOP doivent être prévues afin de présenter les travaux aboutis des différentes phases de la mission.

Le COMOP pédagogique est composé, à date, de l'ADEME, porteur pilote du programme, de l'ATEE, porteur associé.

❖ Comité de Suivi

Au regard de la taille du projet formation dans le cadre du programme PACTE Industrie, le COMOP s'appuiera sur un Comité de Suivi PROREFEI qui aura mandat pour :

- Participer activement aux réunions de travail intermédiaires avec le prestataire retenu ;
- Valider les livrables intermédiaires avant toute présentation au COMOP.

Le Comité de Suivi est composé de :

- D'un ou de représentant(e)s ATEE
- Possibilité d'avoir des représentants de l'ADEME et/ou de la DGEC
- A minima un(e) expert(e) en pédagogie
- En fonction du sujet
 - o Un(e) expert(e) digital learning.
 - o Un(e) expert(e) métier ;

❖ Méta expert pédagogique

Afin de coordonner l'ensemble des travaux de formation et étudier les interactions entre les 3 formations proposées dans le cadre du programme PACTE Industrie, un expert pédagogique global, l'agence NOOUS, est nommé par l'ADEME. Il a notamment pour mission d'analyser l'existant des 3 axes de formation de PACTE Industrie, de proposer l'architecture pédagogique, de livrer des recommandations sur les contenus des différents parcours, modules et séquences.

5 OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission est, notamment, de mettre à jour l'offre de formation PROREFEI en l'adaptant en fonction des retours d'expérience, des évolutions dans le domaine de l'efficacité énergétique/décarbonation. Pour cela, il est nécessaire de refondre le parcours de formation existant : parcours obligatoire et modules complémentaires, et de compléter l'offre de formation modules complémentaires. Cette refonte de l'offre existante doit également permettre la prise en compte au niveau du MOOC du niveau de compétences en matière d'efficacité énergétique du formé.

Les formations seront dispensées par des organismes de formation et formateurs habilités PROREFEI.

Les formateurs de ces organismes seront formés par le prestataire retenu dans le cadre de la présente consultation.

La démarche qualité sera analysée, améliorée et déployée tout au long du programme PACTE Industrie par le prestataire retenu.

Il est attendu que les premières sessions de formation, proposées par les organismes de formation sélectionnés, puissent être animées à partir de janvier 2024.

Le nom des modules de formation actuels sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet de propositions de la part du prestataire.
--

La mission a pour objectifs principaux :

- La refonte du parcours multimodal de formation PROREFEI (« parcours obligatoire », « modules complémentaires ») qui mettra en œuvre des pédagogies innovantes et actives en reposant sur une approche personnalisée pour les référents énergie ;
- La conception et la mise en œuvre d'un dispositif de transmission de ces modules auprès des organismes de formation et formateurs habilités.
- La mise en place d'une démarche qualité.

Les prestations attendues sont :

- A partir de l'analyse, de l'architecture pédagogique et des recommandations de l'agence NOOUS, refondre le parcours de formation multimodal (parcours obligatoire et modules complémentaires) ;
- La conception et la mise en œuvre de la formation des formateurs habilités ;
- La mise à jour des contenus de formation ;
- La conception des modalités de sélection des organismes de formation et formateurs ainsi que la participation aux sélections ;
- La mise à jour des formateurs habilités ;
- La définition de la démarche qualité, sa conception, son application et son suivi ;
- La contribution au pilotage de la démarche en s'assurant du respect des délais et des livrables associés.

Enfin, les éléments produits par le prestataire devront s'appuyer sur les éléments (charte, contenus, etc.) PROREFEI/PACTE Industrie, ainsi que des ressources pédagogiques existantes, lorsque cela est pertinent : ressources PROREFEI, ADEME, etc.

Au démarrage de la prestation et afin de faciliter l'appropriation du sujet, les pièces suivantes seront notamment fournies :

- L'analyse, l'architecture pédagogique et les recommandations de NOOUS ;
- Le programme de formation des modules PROREFEI ;
- Les déroulés pédagogiques des modules PROREFEI ;
- Les retours d'expériences des organismes de formation et formateurs existant sur PROREFEI ;
- Les coordonnées et fonctions de l'ensemble des partenaires ;
- La charte graphique de PROREFEI et du programme PACTE Industrie.

6 PRESTATIONS ATTENDUES

6.0 Appropriation de l'existant, de l'analyse et recommandations de NOOUS

Le prestataire devra tout d'abord s'approprier la pédagogie et le contenu de PROREFEI, Annexes 1 et 2. Cette étape d'appropriation est un prérequis indispensable aux missions de conception détaillées dans les parties 6.1 et 6.2 et de démarche qualité détaillée dans la partie 6.6 de la présente consultation. Une réunion de présentation et d'échanges autour de PROREFEI sera organisée dans l'objectif de faciliter cette prise en main.

Le prestataire retenu s'appuiera également

- sur l'analyse, l'architecture pédagogique et les recommandations fournies par l'agence NOOUS ;
- l'audit de la formation PROREFEI.

6.1 Conception des parcours de formation continue pour les référents énergie (dispositif n°1)

Il est attendu du prestataire de mener intégralement la conception du dispositif n°1 de montée en compétences des référents énergie, à savoir :

- Ingénierie pédagogique des modules de formation au format multimodal (6.1.1) ;
- Production des modules de formation au format multimodal (6.1.2) ;
- Organisation d'une session test (6.1.3).

Le dispositif 1 comprend le parcours obligatoire et les modules complémentaires.

L'ensemble des productions (ingénierie pédagogique et production des modules) devra **répondre aux exigences des certifications Qualiopi et France Compétences (RS)** afin d'être compatibles lors du dépôt des candidatures.

Le prestataire travaillera directement en lien avec le prestataire en digital Learning sélectionné par l'ATEE pour la création du MOOC.

Le prestataire coordonnera les experts pédagogiques, les experts métiers et les experts digitaux.

6.1.1 Ingénierie pédagogique des modules de formation au format multimodal

Le prestataire aura la charge de mener l'ingénierie pédagogique complète du dispositif de formation des référents énergie pour le parcours obligatoire et les modules complémentaires. Il est attendu de définir et de produire de manière détaillée les livrables suivants :

- Un déroulé pédagogique détaillé par module et par séquence ;
- Un storyboard détaillé pour chacune des séquences pédagogiques dans le déroulé pédagogique ;
- Le programme de formation de chaque module ;
- La liste des prérequis nécessaires au suivi de la formation ainsi que le test associé, de chaque module ;
- Le test de positionnement de chaque module ;
- L'évaluation de la formation de chaque module.

Le prestataire s'assurera de la coordination entre les différentes séquences et modules du parcours de formation.

Le **déroulé pédagogique** détaillé du dispositif n°1 de formation sera produit en s'appuyant sur le déroulé pédagogique déjà existant de PROREFEI, de l'analyse, des recommandations et de l'architecture pédagogique fournies par l'agence NOOUS. Il conviendra de préciser la modalité pédagogique utilisée, les compétences métiers mobilisées, la planification des différentes tâches, etc. Ce déroulé pédagogique devra être précisément détaillé pour chacune des séquences pédagogiques abordées dans la cadre des modules. Enfin, les **objectifs de formation devront être rédigés en termes de compétences** (*verbe d'action + objet + contextualisation + finalité*) et non de connaissances en vue d'une future inscription au Répertoire Spécifique de France Compétences.

Les storyboard des séquences pédagogiques devront inclure :

- La scénarisation pédagogique (contexte professionnel, scénario succinct de la séquence, activités de la séquence, production attendue des professionnels) ;
- Les activités pédagogiques proposées, les modalités associées pour le présentiel et le distanciel, leurs niveaux taxonomiques et la durée de celles-ci ;
- Les dossiers techniques supports (ressources qui permettent de faire l'activité) ;
- La description de la ou des activités mise en place dans le cadre de la séquence pédagogique.

Le **programme de chaque module** devra être produit afin de présenter de manière précise les parcours de formation existants.

La **liste des prérequis** de chaque module, pour le suivi de la formation conformément à Qualiopi et qui devront être vérifiés par l'organisme de formation avant l'inscription du référent énergie à la formation, incluant si besoin un **test de prérequis pour chaque module**. Le test de prérequis a pour objectif de s'assurer que le référent énergie souhaitant s'inscrire à un module de formation (parcours obligatoire, module complémentaire) dispose des compétences nécessaires pour suivre, sans difficultés majeures, le parcours de formation.

Le **test de positionnement** et l'outil qui en découlera, devront permettre d'individualiser le parcours de formation et si besoin des modules et séquences.

Ce test de positionnement pourra s'effectuer selon différentes modalités : quizz, jeux d'appariement.

Les **modalités d'évaluation de la formation** de chaque module devront comprendre l'évaluation possible du référent énergie en fin de formation. Elles devront répondre aux exigences de France Compétences (RS) et de Qualiopi, et notamment comporter des **mises en situations réelles ou fictives, aussi proches que possible des compétences visées**.

CONTRAINTES

Concernant le module parcours obligatoire, il devra, dans sa globalité, s'étaler sur une période comprise entre 3 et 8 mois, adaptée à la disponibilité d'un référent énergie en activité.

Exigences liées aux certifications France Compétences

Concernant les exigences de France Compétences, si le prestataire constate une difficulté ou impossibilité à intégrer certaines des exigences de l'inscription au RS lors de la conception, il devra en référer au Comité de suivi.

Modalités pédagogiques

Le parcours de formation devra être composé d'un mixte entre présentiel (en salle) et distanciel (classe(s) virtuelle(s) et/ou e-learning en autonomie sur plateforme LMS).

Le comité de suivi sera particulièrement vigilant à ce que le dispositif de formation proposé favorise une démarche d'échanges de pratiques entre les référents énergie et le formateur, aussi bien sur la partie présentielle que distancielle. Il est par ailleurs vivement recommandé de s'appuyer sur des exemples de terrain, des réalisations concrètes, des études de cas et mises en situation. Des temps d'apports théoriques alterneront donc avec des échanges, des ateliers interactifs, des quizz, des études de cas en sous-groupes. Une approche pédagogique par l'erreur, appuyée de photos et/ou vidéos, ou toute autre méthode pédagogique innovante permettant aux référents énergie de s'approprier les contenus techniques, sont attendues.

L'innovation dans les modalités pédagogiques est attendue afin de pouvoir proposer à chaque professionnel en activité un programme de montée en compétences individualisé et visant à l'acquisition des compétences nécessaires.

Supports digitaux génériques

Les visites virtuelles (vidéo 360) d'étude qui pourraient être prévues, basées sur des sites réels et permettront leur analyse à partir des données fournies. Dans ce cas, devront être fournis notamment, les consommations énergétiques, les procédés et utilisés, le plan de mesurage....

Pour certains outils. des livrables spécifiques seront attendus (fichiers de simulation, relevés in situ par numérisation de nuage de points, etc.).

Étape de validation pour la Phase 6.1.1 :

- Etape 1 : Validation de l'ingénierie pédagogique des modules du dispositif n°1 par le Comité de Suivi.
- Etape 2 : Présentation de l'ingénierie pédagogique des modules du dispositif n°1 au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.1.1 :

- Un déroulé pédagogique détaillé pour chacun des modules ;
- Un storyboard détaillé pour chacune des séquences pédagogiques ;
- Les prérequis de formation incluant si besoin un test de prérequis ;
- Le support de formation et les outils associés ;
- Le programme de chaque module ;
- Le test de positionnement ;
- Proposition de noms pour les différents modules et séquences.

6.1.2 Production des modules de formation au format multimodal

Le prestataire retenu devra produire, pour chacun des modules :

- L'**ensemble des ressources pédagogiques** (distanciel et présentiel) du dispositif n°1 : les **outils, exercices, supports pédagogiques et un kit pour les formés**.
- À chaque profil de besoin spécifique (résultats du test de positionnement par exemple) ;
- Le **kit de déploiement technique** des contenus pour l'intégration sur la plateforme LMS retenue.

CONTRAINTES

Modalité pédagogique

Il est demandé que le scénario pédagogique puisse être facilement adaptable par le formateur au regard du niveau des professionnels. Le processus d'adaptation devra être décrit dans le kit du formateur avec par exemple une déclinaison des exercices en fonction du niveau constaté par le formateur des professionnels. En effet, il est très probable que d'une formation à une autre, le niveau de connaissances des référents énergie soit inégal.

Plateforme LMS

Une plateforme LMS sera mise à disposition pour la partie distancielle des modules de formation par les porteurs. Les ressources pédagogiques seront intégrées dans cette plateforme.

Étape de validation pour la Phase 6.1.2 :

- Etape 1 : Validation de l'ensemble des ressources des modules par le Comité de Suivi.
- Etape 2 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.1.2 :

- Ensemble des ressources constituant les modules du dispositif n°1 ;
- Documentation associée au dispositif de formation continue des référents énergie en industrie.

6.1.3 Organisation d'une session test

A l'issue de la phase d'ingénierie et de production des contenus, le prestataire devra organiser une session test avec pour objectif d'améliorer le dispositif de formation afin de s'assurer de sa pertinence pédagogique auprès d'un public cible.

Il est demandé au prestataire d'intégrer dans la proposition technique et financière l'organisation de cette session test et de prévoir en option l'ajustement pour amélioration si celui-ci est conséquent sur bon de commande.

Évaluation de la session

Il est demandé deux modalités d'évaluation distinctes :

- La réalisation d'un questionnaire d'évaluation individuelle afin de recueillir le retour d'expérience des participants de la session sur le contenu technique, les modalités pédagogiques employées, etc. Une synthèse des réponses aux questionnaires est attendue ;
- La tenue d'un débriefing mené collectivement, entre les animateurs, les membres du Comité de Suivi afin de consolider les évaluations écrites.

A l'issue de ces évaluations et tout en prenant en compte sa propre évaluation (retour critique), le prestataire formalisera une note de synthèse sur les améliorations possibles du dispositif au regard de différents critères : éventuel coût de développement supplémentaire, délai, criticité, etc.

Présentation de l'analyse au Comité de Suivi

La note de synthèse sera présentée au Comité de Suivi. Celle-ci inclura les éventuelles propositions d'amélioration des activités, des séquences ou encore de la documentation associée.

Le Comité de suivi pourra également demander des améliorations suite à la session, lesquelles devront être prises en compte.

Mise à jour du dispositif de formation suite aux conclusions du Comité de suivi

Les contenus (distanciel et présentiel) devront être mis à jour par le prestataire afin de finaliser le dispositif n°1 à destination des professionnels (séquences pédagogiques et documentation associée). Si les modifications sont conséquentes, elles devront faire l'objet d'un bon de commande.

Étape de validation pour la Phase 6.1.3 :

- Etape 1 : Présentation du retour d'expérience et des propositions d'amélioration au Comité de Suivi ;
- Etape 2 : Validation des mises à jour des séquences pédagogiques et du dispositif de formation par le Comité de Suivi et présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.1.3 :

- Formalisation des retours d'expériences et note d'amélioration des modules ;
 - o Ajustements mineurs : pris en charge dans le cadre de cette mission ;
 - o Ajustements plus conséquents : sur bon de commande.
- Mise à jour du dispositif n°1 après validation des améliorations par le comité de suivi.

6.2 Conception et mise en œuvre dispositif n°2 (parcours d'appropriation du dispositif n°1) pour les formateurs des organismes de formation

Afin de déployer les modules précédents au niveau national, il est nécessaire de former une communauté de formateurs qui dispenseront le dispositif n°1 auprès des professionnels.

A ce jour, 60 formateurs sont habilités à dispenser le parcours de formation PROREFEI et pourraient être intéressés, avec leurs organismes de formation de rattachement, pour dispenser ce dispositif.

Il existe 3 statuts de formateur : les formateurs qui animent les sessions de stage de 2 jours et le tutorat (Formateurs-tuteurs : FT), les formateurs qui réalisent les accompagnements (formateurs accompagnateurs : FA), les formateurs qui animent les sessions de modules complémentaires

(Formateurs modules complémentaires : FMC). Un formateur peut être habilité pour un ou plusieurs de ces statuts. Chaque statut fait l'objet d'une habilitation autonome.

14 organismes de formation (OF) sont actuellement habilités pour dispenser ces parcours de formation (12 en métropole, 1 pour la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe, 1 pour l'île de la Réunion), et dont 4 pour les modules complémentaires, ces 4 OF ne sont pas habilités pour l'ensemble des modules complémentaires.

Dans le cadre de la prestation associée à cette consultation, le prestataire est responsable de la conception et de l'animation du dispositif n°2 de transmission auprès des formateurs. Ce dernier devra intégrer les dimensions suivantes :

- Concevoir une formation pour les formateurs, et assurer la production du référentiel de recrutement des formateurs ;
- Assurer la production du kit formateur ;
- Animer le dispositif n°2 de formation auprès des formateurs.

Deux types de sessions doivent être mises en place :

- **Une formation d'appropriation initiale, visant à former un premier panel de formateurs lors du lancement des modules ;**
- **Une formation d'appropriation au fil de l'eau, visant à former un nombre limité de formateurs lorsque les modules de formation sont déployés.**

6.2.1 Ingénierie pédagogique des sessions d'appropriation des formateurs

Les dispositifs d'appropriation permettront notamment de :

- Connaître et comprendre les objectifs, les contenus et la pédagogie du dispositif n°1 ;
- S'approprier le dispositif n°1 et le maîtriser afin de pouvoir le déployer ultérieurement ;
- Comprendre et mettre en œuvre la pédagogie interactive, aussi bien en présentiel, qu'en distanciel, dans le cadre du dispositif n°1.

Le prestataire retenu devra concevoir pour les formations d'appropriation :

- Les **architectures pédagogiques globales** des formations d'appropriation ;
- Les **déroulés pédagogiques** détaillés des formations d'appropriation en déclinant les différentes séquences pédagogiques ;
- Les **trames des programmes** des formations d'appropriation ;
- Un **document de synthèse du dispositif n°1** afin de permettre au formateur de mieux appréhender les modules de formation ;
- La mise en place d'un **référentiel de recrutement des formateurs**, détaillant les compétences requises et les modalités d'**évaluations des prérequis** qui devront **permettre de confirmer que les compétences techniques, pédagogiques et gestion d'une plateforme LMS sont maîtrisées par le formateur.**

Pour chacune des séquences pédagogiques, il est attendu du prestataire un storyboard détaillé.

CONTRAINTES

Modalités pédagogiques

Il est demandé au prestataire de proposer une méthodologie d'appropriation par les formateurs pour les modules du dispositif n°1 pour lesquels ils sont habilités, objets de la consultation.

La durée de la formation d'appropriation est laissée à la discrétion du prestataire retenu, au regard des contenus du dispositif n°1. La proposition devra être justifiée avant d'être présentée au Comité de Suivi, puis au COMOP.

Le déroulé pédagogique des sessions d'appropriation devra intégrer un accès aux éléments du dispositif n°1 afin que le formateur puisse s'approprier ces éléments.

Étape de validation pour la Phase 6.2.1 :

- Etape 1 : Validation de l'ingénierie pédagogique des séquences des dispositifs d'appropriation par le Comité de Suivi.
- Etape 2 : Présentation au COMOP

Livrables attendus pour la Phase 6.2.1 :

- Les architectures pédagogiques globales ;
- Les déroulés pédagogiques détaillés ;
- Les trames du programme des formations d'appropriation ;
- Le document de synthèse du dispositif n°1 ;
- Storyboard détaillé pour chacune des séquences pédagogiques définies dans les déroulés pédagogiques ;
- Le support de formation et les outils associés ;
- La documentation associée au référentiel de recrutement des formateurs et les modalités d'évaluation des prérequis.

6.2.2 Production des sessions d'appropriation des formateurs

Le prestataire retenu devra produire le contenu de la formation d'appropriation.

Il est attendu pour la session d'appropriation des formateurs :

- Les **outils, exercices et supports pédagogiques** pour la mise en œuvre de ce dispositif n°2 de formation des formateurs ;
- Le **programme complet des sessions d'appropriation** ;

- **Un guide pédagogique** précisant en détail le dispositif n°1, les messages essentiels à faire passer, les consignes pour animer les exercices, les techniques d'animation utilisées, de façon à rendre les contenus et les techniques d'animation plus facilement transmissibles et compréhensibles ainsi que les aspects logistiques.

CONTRAINTES

Il est demandé, dans la mesure du possible, d'adapter les séquences pédagogiques pour qu'elles puissent être « facilement » suivies sous forme de classe virtuelle.

Étape de validation pour la Phase 6.2.2 :

- Etape 1 : Validation de chacune des séquences pédagogiques et de la documentation associée par le Comité de Suivi.
- Etape 2 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.2.2 :

- L'intégralité des séquences pédagogiques des sessions d'appropriation ;
- Documentation associée au dispositif d'appropriation des formateurs (programmes et guide pédagogique).

6.2.3 Organisation et animation d'une ou de sessions d'appropriation du dispositif 2

A l'issue de la phase d'ingénierie et de production des contenus à destination des formateurs, le prestataire devra animer une ou des sessions d'appropriation auprès de formateurs sélectionnés.

Organisation et animation de la session d'appropriation

La session d'appropriation sera organisée par le prestataire retenu (convocation, location et réservation des salles de formation à Paris pour les parties en présentiel (à la charge du prestataire), réservation et prise en charge des déjeuners, remise d'une attestation, etc.).

Le prestataire retenu devra être présent lors de la session d'appropriation afin de l'animer et devra réaliser les tâches administratives associées (feuille de présence des formateurs par ½ journée, reprographie des éventuels supports pédagogiques, questionnaire d'évaluation en fin de session, etc.).

Le prestataire devra donner l'accès, aux participants de la session d'appropriation, si besoin, aux contenus du dispositif n°1 sur sa plateforme LMS.

Évaluation de la session d'appropriation

Pour la première session d'appropriation mise en place, il est demandé deux modalités d'évaluation distinctes :

- La réalisation d'un questionnaire d'évaluation individuel afin de recueillir le retour d'expérience des participants de la session d'appropriation sur les modalités pédagogiques employées, etc. durant la session d'appropriation. Une synthèse des réponses aux questionnaires est attendue ;
- La tenue d'un premier débriefing mené collectivement, entre les animateurs et les participants de la session pilote pour consolider les évaluations écrites.

A l'issue de ces évaluations et tout en prenant en compte sa propre évaluation (retour critique), le prestataire formalisera une note de synthèse sur les améliorations possibles du dispositif au regard de différents critères : éventuel coût de développement supplémentaire, délai, criticité, etc.

Présentation de l'analyse au Comité de Suivi et au COMOP

La note de synthèse sera présentée au Comité de Suivi et au COMOP ainsi que les éventuelles mises à jour des activités, des séquences ou encore de la documentation associée.

Mise à jour du dispositif d'appropriation suite aux conclusions du Comité de Suivi et du COMOP

Les contenus validés par le comité de suivi devront être mis à jour par le prestataire afin de finaliser le dispositif d'appropriation.

Les ajustements conséquents devront faire l'objet d'un bon de commande (coûts à mentionner dans l'annexe financière).

Étape de validation pour la Phase 6.2.3 :

- Etape 1 : Présentation du retour d'expérience et des propositions d'amélioration au Comité de Suivi et au COMOP ;
- Etape 2 : Validation des mises à jour des séquences pédagogiques de la session d'appropriation et du dispositif par le Comité de Suivi ;
- Etape 3 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.2.3 :

- Animation de la session d'appropriation ;
- Formalisation des retours d'expérience ;
- Note d'amélioration du dispositif d'appropriation ;
 - o Ajustements mineurs : pris en charge dans le cadre de cette mission ;
 - o Ajustements plus conséquents : sur bon de commande.
- Mise à jour du dispositif n°2 suites aux améliorations validées par le comité de suivi.

6.2.4 Organisation et animation de sessions d'appropriation (sur bon de commande)

A l'issue de la première phase d'animation (6.2.3), le prestataire pourra être amené à animer d'autres sessions, auprès de plusieurs formateurs. Ces sessions seront localisées à Paris pour les parties en présentiel.

Ces sessions complémentaires à animer se feront sur bon de commande.

Il est attendu de compléter l'Annexe financière (Annexe 5) avec les coûts unitaires de l'animation des sessions.

Organisation de sessions d'appropriation du dispositif pour les formateurs

Les sessions d'appropriation seront organisées (convocation, location et réservation des salles (à la charge du prestataire), prise en charge des déjeuners, etc.) directement par le prestataire.

Animation des sessions d'appropriation du dispositif n°2 pour les formateurs

Le prestataire devra animer les sessions d'appropriation du dispositif pour les formateurs et réaliser les tâches administratives associées (feuille de présence des professionnels par ½ journée, reprographie des éventuels supports pédagogiques, questionnaire d'évaluation en fin de session, etc.).

Le prestataire devra donner l'accès aux contenus du dispositif n°1 présents si besoin sur la plateforme LMS aux participants des sessions d'appropriation.

Étape de validation pour la Phase 6.2.4 :

- Pas de validation attendue dans cette étape.

Livrables attendus pour la Phase 6.2.4 :

- Animation des sessions de formation des formateurs.

6.3 Mise à jour des contenus des dispositifs de formation (sur bon de commande)

Il existe un risque avéré d'obsolescence concernant des données (juridiques, politiques incitatives, mesures fiscales, dossiers documentaires, fiches techniques, etc.). Les modules de formation conçus doivent donc pouvoir prendre en compte tous ces changements, pour continuer d'apporter une réponse de formation pertinente et rafraîchie.

De nombreuses initiatives post-dispositifs vont, assurément, être entreprises et donner des résultats sans doute pertinents à intégrer. Les dispositifs doivent donc être en capacité, tout au long de leurs usages, d'intégrer ces créations et ces résultats, afin de toujours proposer un service actualisé et vivant. Il est demandé au prestataire de réaliser une veille semestrielle et de remettre en fonction des besoins soit semestriellement soit annuellement un rapport au comité de suivi identifiant les contenus des dispositifs de formation qui nécessitent une mise à jour sur les plans techniques, voire pédagogiques.

Une enveloppe annuelle correspondante doit être intégrée à l'Annexe financière (Annexe 5). Celle-ci permettra, sur bon de commande du prestataire, d'enclencher au fur et à mesure des commandes de mises à jour de contenus dans le cadre de cette prestation.

Étape de validation pour la Phase 6.3 :

- Présentation des conclusions du rapport au Comité de suivi.
- Choix des mises à jours par le Comité de suivi.

Livrables attendus pour la Phase 6.3:

- Rapport annuel identifiant les contenus à mettre à jour pour les deux dispositifs de formation
- Mise à jour des parcours de formation sur bon de commande.

6.4 Sélection des organismes de formation et des formateurs pour dispenser le dispositif 1

Le prestataire retenu aura pour mission de concevoir la procédure de sélection des organismes de formation et des formateurs pour dispenser le dispositif 1. Il organisera les sessions de sélection et participera aux jurys pour la partie pédagogique.

6.4.1 Conception de la procédure de sélection des organismes de formation et des formateurs

Le prestataire retenu devra produire la procédure de sélection des organismes de formation et des formateurs. Il est attendu notamment :

- L'écriture de la procédure de sélection ;
- L'écrite des critères et grilles de sélection pour les organismes de formation et pour les formateurs ;
- L'écriture des cahiers des charges de sélection.

Étapes de validation pour la Phase 6.4.1 :

- Etape 1 : Validation de la procédure, des critères, outils de sélection par le comité de suivi.
- Etape 2 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.4.1 :

- Procédure de sélection ;
- Critères de sélection ;
- Grilles de sélection ;
- Outils pour la sélection.

6.4.2 Organisation et participation aux sessions de sélection des organismes de formation et formateurs

Le prestataire retenu organisera et participera aux sessions de sélection en tant qu'expertise pédagogique. Il est notamment attendu :

- L'analyse des réponses aux appels à candidatures ;
- La rédaction et l'envoi des réponses aux candidats ;
- L'organisation des jurys de sélection (convocation, réservation de salle, émargement, support ...)
- La participation aux jurys en tant qu'expert pédagogique ;
- Le suivi des sélections.

L'organisation et la participation à la première sélection d'organismes de formation et de formateurs doivent être incluse dans la proposition financière.

Les autres sessions de sélection feront l'objet d'un bon de commande.

Il est attendu de compléter l'Annexe financière (Annexe 5) avec les coûts unitaires par session de sélection.

Étape de validation pour la Phase 6.4.2 :

- Validation de sélection par le comité de suivi et le COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.4.2 :

- Suivi de sélection.

6.5 Conception de l'ingénierie pédagogique et animation des sessions de mise à jour des formateurs sur bon de commande

Dans le cadre de la prestation associée à cette consultation, il est demandé au prestataire de concevoir et d'animer les sessions de mise à jour des formateurs habilités.

Ce dernier devra intégrer les dimensions suivantes :

- Concevoir une formation de mise à jour de formateurs,
- Assurer la production du référentiel permettant de sélectionner les formateurs devant suivre une formation de mise à jour ;
- Assurer la production du kit formateur ;
- Animer les sessions de mise à jour.

Cette prestation **se fera sur bon de commande.**

Il est attendu de compléter l'Annexe financière (Annexe 5).

6.5.1 Ingénierie pédagogique de session de mise à jour des formateurs

Le prestataire aura la charge de mener l'ingénierie pédagogique complète du dispositif de mise à jour des formateurs. Il est attendu de définir et de produire de manière détaillée les livrables suivants :

- Un référentiel de mise à jour des formateurs ;
- Le déroulé pédagogique ;
- Les trames du programme
- Les storyboard détaillé
- Le support de formation ;
- L'évaluation de la formation

CONTRAINTES

Modalités pédagogiques

La durée de la formation mise à jour des formateurs est laissée à la discrétion du prestataire retenu. La proposition devra être justifiée avant d'être présentée au Comité de Suivi, puis au COMOP.

Étape de validation pour la Phase 6.5.1 :

- Etape 1 : Validation du référentiel de mise à jour des formateurs par le Comité de suivi ;
- Etape 2 : Validation de l'ingénierie pédagogique des séquences des dispositifs de mise à jour par le Comité de Suivi ;
- Etape 3 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.5.1 :

- Le référentiel de de mise à jour ;
- Les déroulés pédagogiques détaillés ;
- Les trames du programme des formations de mise à jour ;
- Storyboard détaillé pour chacune des séquences pédagogiques définies dans les déroulés pédagogiques ;
- Le support de formation et les outils associés.
- L'évaluation de la mise à jour.

6.5.2 Production des sessions de mise à jour des formateurs

Le prestataire retenu devra produire le contenu de la formation mise à jour des formateurs. Il est donc attendu :

- Les **outils, exercices et supports pédagogiques** pour la mise en œuvre de ce dispositif n°2 de formation des formateurs ;
- Les **programmes complets des sessions de mise à jour** ;

- **Un guide pédagogique** précisant en détail le dispositif n°1, les messages essentiels à faire passer, les consignes pour animer les exercices, les techniques d'animation utilisées, de façon à rendre les contenus et les techniques d'animation plus facilement transmissibles et compréhensibles ainsi que les aspects logistiques.

Cette prestation **se fera sur bon de commande.**

Il est attendu de compléter l'Annexe financière (Annexe 5).

Étape de validation pour la Phase 6.5.2 :

- Etape 1 : Validation de chacune des séquences pédagogiques et de la documentation associée par le Comité de Suivi.
- Etape 2 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.5.2 :

- L'intégralité des séquences pédagogiques des sessions de mise à jour ;
- Documentation associée au dispositif de mise à jour des formateurs (programmes et guide pédagogique).

6.5.3 Organisation et animation de sessions de mise à jour des formateurs habilités (sur bon de commande)

Cette prestation **se fera sur bon de commande.**

Il est attendu de compléter l'Annexe financière (Annexe 5) avec les coûts unitaires de l'animation des sessions.

Organisation et animation de la session d'appropriation

Les sessions de mise à jour seront organisées par le prestataire retenu (convocation, location et réservation des salles de formation à Paris pour les parties en présentiel (à la charge du prestataire), réservation et prise en charge des déjeuners, remise d'une attestation, etc.).

Le prestataire retenu devra être présent lors des sessions de mise à jour afin de les animer et devra réaliser les tâches administratives associées (feuille de présence des formateurs par ½ journée, reprographie des éventuels supports pédagogiques, questionnaire d'évaluation en fin de session, etc.).

Évaluation de la session de mise à jour

Il est demandé la réalisation d'un questionnaire d'évaluation individuel afin de recueillir le retour d'expérience des participants de la session de mise à jour. Une synthèse des réponses aux questionnaires est attendue.

Présentation de l'analyse au Comité de Suivi

La note de synthèse sera présentée au Comité de Suivi.

Livrables attendus pour la Phase 6.5.3 :

- Animation de la session de mise à jour ;
- Formalisation des retours d'expérience.

6.6 Participation du prestataire à la conception, à la mise en place et au suivi de la démarche qualité

Pour vérifier que le dispositif proposé est pertinent et de qualité, une démarche qualité est conçue et mise en place par le prestataire.

L'objectif de cette démarche est de permettre de s'assurer de la qualité des formations dispensées, des compétences techniques et pédagogiques des formateurs, de la qualité des organismes de formation (capacité à être promoteur du parcours de formation, capacité à assurer l'organisation et l'animation des parcours de formation...), du respect des procédures dans le cadre du dispositif par ces acteurs, etc.

Le prestataire aura pour mission :

- De proposer une démarche qualité globale (audit formateurs, audit organismes de formation, suivi qualité, rex, etc.) de 2023 à 2026 ;
- De proposer les outils et méthodologies en adéquation ;
- De mener la démarche qualité ;
- De réaliser une analyse, des synthèses et recommandations ;
- De réaliser des mises à jour et ajustements ;
- De déterminer le calendrier avec l'ATEE.

Étapes de validation pour la Phase 6.6 :

- Etape 1 : Démarche qualité globale et calendrier à valider par le comité de suivi ;
- Etape 2 : Mises à jour et ajustements à valider par le comité de suivi ;
- Etape 3 : Présentation au COMOP.

Livrables attendus pour la Phase 6.6 :

- Procédure qualité
- Outils
- Méthodologie

- Analyse
- Propositions d'action
- Calendrier

6.7 Contribution au pilotage de la démarche en s'assurant du respect des délais et des livrables associés

Le prestataire doit, en plus, proposer un management de projet adapté à la mission, veiller à intégrer un processus agile de validation des livrables, en lien avec les membres du COMOP, le Comité de Suivi et le Secrétariat Technique.

Le prestataire devra :

- Proposer un Directeur/Directrice de projet unique qui fera le lien entre le Comité de Suivi, le COMOP, le Secrétariat Technique et ses équipes de production / ingénierie en interne et **qui sera en mesure de traiter des thématiques techniques en lien avec le contenu des modules, autant que pédagogiques** ;
- Proposer une équipe de production/ingénierie en nombre suffisant et représentative de toutes les compétences utiles pour mener à bien la mission dans les délais ;
- Proposer et actualiser régulièrement un planning détaillé de production des livrables et, de leur validation en continue ;
- Garantir la livraison des livrables aux dates prescrites ;
- Assurer la rédaction des CR associés aux réunions,

Livrables attendus pour la phase 6.7 :

- CR de réunion ;
- Point bimensuel à l'ATEE ;
- Planning actualisé de l'avancement de la mission ;
- Liste qualifiée de l'ensemble des outils et activités produites dans le cadre du dispositif PROREFEI.
- Bilans dont bilan annuel intégrant les indicateurs de performances définis en COMOP

6.8 Méthodologie de travail

L'ensemble de la prestation fera l'objet d'une méthodologie de travail et validation.

Cette méthodologie de travail est donnée à titre indicatif et sera à définir de manière plus précise lors du lancement de la prestation (articulation Comité de Suivi - COMOP, nombre d'itérations, etc.). Une proposition de méthode de travail est attendue dans la réponse à la présente consultation.

Méthodologie de travail pour l'ingénierie pédagogique

- Validation par le Comité de Suivi sous 7 jours ouvrés ;
- Présentation des architectures pédagogiques globales au COMOP ;
- Création des déroulés pédagogiques détaillés par le prestataire ;
- Validation par le Comité de Suivi sous 7 jours ouvrés ;
- Validation des déroulés pédagogiques détaillés par le COMOP ;

- Livraison storyboard hebdomadaire (définir le nombre lors de la réunion de lancement) au Comité de Suivi ;
- Analyse et demande de corrections du Comité de Suivi ;
- Intégration des remarques et commentaires par le prestataire ;
- Analyse de l'intégration des remarques et commentaires par le Comité de Suivi ;
- Validation définitive du storyboard par le Comité de Suivi ;
- Transfert des storyboards en production.

Méthodologie de travail pour la production des parcours

- Réception par le prestataire des storyboards des séquences pédagogiques validés par le Comité de Suivi pour production des séquences ;
- Phase de production V1 des séquences pédagogiques ;
- Livraison des séquences pédagogiques (et documentation associée) de façon hebdomadaire au Comité de Suivi (à définir avec le prestataire le nombre de séquences par semaine) ;
- Analyse et demande de corrections du Comité de Suivi ;
- Intégration des remarques et commentaires ;
- Analyse de l'intégration des remarques et commentaires par le Comité de Suivi ;
- Présentation de la séquence pédagogique au COMOP ;
- Validation définitive des séquences pédagogiques par le Comité de Suivi.

Méthodologie de travail pour l'ingénierie des sessions d'appropriation, de mise à jour

- Livraison des outils, du programme complet de session, du guide pédagogique
- Analyse et demande de corrections du Comité de suivi
- Intégration des remarques et commentaires par le prestataire ;
- Analyse de l'intégration des remarques et commentaires par le Comité de Suivi ;
- Validation définitive par le Comité de Suivi ;
- Présentation au COMOP.

Méthodologie de travail pour la sélection des organismes de formation et des formateurs

- Validation de la présélection pour audition par le comité de suivi ;
- Validation de la sélection par le comité de suivi et le COMOP.

Méthodologie de travail pour la mise à jour des contenus de formation

- Analyse des évolutions législatives, réglementaires, des innovations, retours d'expérience ;
- Présentation d'une synthèse et des axes d'amélioration au comité de suivi ;
- Validation par le comité de suivi ;
- Mise en production.

7 MODALITES PRATIQUES

7.1 Interlocuteurs

L'ATEE désignera, au lancement de la mission, un chef de projet, chargé de la représenter auprès du prestataire. Il sera responsable de la gestion technique, administrative et financière de la mission confiée au prestataire, ainsi que de la vérification de la qualité de la prestation.

Le prestataire travaillera en lien étroit avec :

- L'équipe projet ATEE et notamment avec le chef de projet ;
- Les membres du Comité de suivi et du COMOP formation.

Le prestataire désignera, dans son offre, **un(e) Directeur / Directrice de projet, chargé(e) de coordonner l'équipe du prestataire, qui interviendra sur le projet**. Dès qu'un membre de l'équipe n'est plus en mesure d'accomplir ses missions, le prestataire doit :

- En aviser, sans délai, l'ATEE et prendre toutes dispositions nécessaires, afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations ;
- Proposer à l'ATEE un remplaçant disposant de compétences au moins équivalentes et dont il lui communique le nom et les titres dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date d'envoi de l'avis mentionné à l'alinéa précédent.

7.2 Réunions de travail

Une réunion de lancement sera organisée par l'ATEE. Cette réunion aura lieu à Paris.

Il est attendu du candidat de proposer une méthodologie de travail prévoyant les réunions avec le Comité de Suivi et avec le COMOP afin de s'assurer de la bonne réalisation de la mission (par téléphone, en visioconférence ou en présentiel à Paris).

Les autres réunions de travail pourront prendre la forme de réunions téléphoniques, de visio-conférences, ou en face à face à Paris. Ces modalités seront définies par l'ATEE au regard des sujets abordés.

Le prestataire est chargé de la rédaction des comptes rendus des réunions.

7.3 Planning estimatif du projet

Diffusion de la consultation	Jeudi 1 ^{er} juin 2023
Réponse du Secrétariat Technique PROREFEI aux questions des candidats (mail, téléphone, échange visio)	Lundi 5 juin au jeudi 29 juin 2023, à 12h
Dépôt des offres auprès du Secrétariat Technique	Lundi 3 juillet, à 16h
Analyse documentaire des offres des candidats	Semaine 27
Date limite de convocation au jury d'audition	Lundi 10 juillet 2023
Audition des candidats	Mardi 11 juillet 2023 Mercredi 12 juillet 2023 Lundi 17 juillet 2023
Sélection du prestataire par le comité de suivi PROREFEI pour soumission au COMOP formation PACTE Industrie	Semaine 29
Réunion de lancement	Semaine 30

7.4 Suivi de l'avancement

Pour la période de conception, le prestataire fournira par courriel un point d'avancement hebdomadaire de sa mission à l'ATEE.

7.5 Vérification

Les prestations sont soumises à des vérifications qualitatives et quantitatives qui sont destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations prévues. L'ATEE dispose d'un délai maximum de 20 jours pour vérifier, valider les livrables après leur remise, et notifier sa décision de réception ou de rejet.

Pour le cas où des demandes de correction ont été formulées, une nouvelle version du document est remise par le prestataire et fait l'objet d'une vérification dans les mêmes conditions que pour la version initiale, jusqu'à ce que l'ATEE prononce la réception.

8 ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

8.1 Discrétion et confidentialité

Le prestataire s'engage à garder strictement confidentielle toute communication reçue au cours de l'exécution du marché, à ne pas la reproduire ni la communiquer à des tiers non autorisés. Il met en œuvre les moyens pour conserver la confidentialité des documents et informations auxquelles il a pu

accéder pour l'exécution des prestations. Il s'engage à restituer, au terme du marché, tout document remis par le COMOP ou le comité de suivi formation ou le Programme PACTE Industrie.

Le titulaire s'engage en outre à citer les sources des études et recherches qu'il pourrait être conduit à utiliser.

8.2 Propriété intellectuelle

Le prestataire retenu s'engage à céder l'intégralité des droits de Propriété Intellectuelle des productions de la mission décrite dans le présent cahier des charges.

9 PRIX DES PRESTATIONS ET MODALITES DE PAIEMENTS

La prestation est conclue à prix mixtes : à prix global et forfaitaire et, à prix unitaires. Il inclut toutes taxes et sujétions inhérentes à la réalisation des prestations (livraison des prestations, réunions, comptes rendus, déplacements y compris en dehors du territoire de la France Métropolitaine, etc.). Les prestations à prix unitaires s'exécutent au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande établis sur la base des prix figurant au bordereau des prix.

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes. Le titulaire peut recevoir des acomptes d'un montant correspondant à la valeur des prestations réalisées au moment de la demande.

Le délai de paiement peut être suspendu par l'acheteur en cas de demande d'informations complémentaires nécessaires à l'établissement de la mise en paiement, si elle constate que la demande de paiement ne comporte pas l'ensemble des pièces et des mentions prévues par le contrat, ou que celles-ci sont erronées ou incohérentes.

Les factures seront établies selon la réglementation en vigueur. Les conditions de règlement seront spécifiées dans le contrat signé relativement à cette prestation.

Les factures devront notamment porter les indications suivantes :

- Les références de la prestation, intitulé et numéro ;
- Les coordonnées bancaires conformes à celles mentionnées sur l'acte d'engagement ;
- La nature des prestations exécutées ;
- Les montants totaux HT et TTC ainsi que le taux et le montant de la TVA.

10 RESILIATION

L'ATEE se réserve le droit de mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché.

11 DIFFERENDS

L'ATEE et le prestataire sélectionné s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent de Paris sera saisi.

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 Acheteur

Le présent marché est passé dans le cadre du programme PACTE Industrie, axe PROREFEI, porté par l'ATEE, association loi 1901, dont le siège social est situé Tour Eve – 1 Place du Sud – 92800 PUTEAUX, SIRET 315 062 786 00043 - Code NAF 7022 Z - TVA FR 00315062786, représentée par Nicolas FONDRAZ, Président.

Coordonnées du service :

Secrétariat technique PROREFEI

Tél : 06.87.60.74.52

Email du pilote de projet : k.maillard@atee.fr

2 Dispositions générales

2.1 Type de marché

Forfaitaire et sur bon de commande

2.2 Durée de la prestation

2023 / 2026

3 Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent cahier des charges ;
- Les annexes 1 à 5.

L'ATEE se réserve le droit de suspendre à tout moment la présente consultation sans versement d'indemnités particulières aux soumissionnaires ayant remis une offre.

4 ÉCHANGES AVEC LE SECRETARIAT TECHNIQUE DURANT LA CONSULTATION

Pendant la période de consultation, il est fortement recommandé de contacter le Secrétariat Technique afin d'organiser un échange (en visio).

Celui-ci permettra de présenter le contexte, les objectifs de la consultation et les enjeux associés ainsi que répondre aux éventuelles questions du candidat.

Ce rendez-vous ne pourra pas faire l'objet d'une quelconque rétribution financière.

5 Présentation des offres

5.1 Généralités

Le soumissionnaire transmet un pli unique regroupant tous les documents constituant la candidature et l'offre, sous forme électronique à l'adresse mail suivante : k.maillard@atee.fr

5.2 Pièces au titre de l'offre

Les pièces fournies au titre de l'offre sont les suivantes :

- Une proposition technique détaillant la compréhension des enjeux de la méthodologie (incluant la méthode de travail avec le Comité de Suivi et le COMOP proposée par le prestataire) ;
- Le CV détaillé du ou des intervenants mobilisés précisant leurs compétences et leurs références ;
- Un planning détaillé sur une durée de **6 mois maximum** ;
- L'offre financière signée (obligatoirement établie suivant les modèles joints au présent dossier de consultation) ;
- La complétion d'une grille de références & expériences sur le sujet (Référence / année / Mission menée / Public concerné / Personne à contacter) :
 - Pour l'ingénierie pédagogique (distanciel & présentiel) ;
 - Pour l'expertise métier en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie ;
 - Pour l'animation et la conception de formation de formateurs ;
 - Pour la conception de contenus digitaux ;
 - Pour la sélection des organismes de formation et formateurs ;
 - Pour la démarche qualité ;
 - Pour la contribution au pilotage.

- **Un ou plusieurs exemples de dispositif multimodal qui se rapprochent des thématiques traitées dans cette consultation ;**

6 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au :

Lundi 3 juillet 2023, 16h00

Les dossiers d'offres devront être transmis électroniquement à l'adresse mail suivante :

k.maillard@atee.fr

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

7 Jugement des offres – critères d'attribution

7.1 Candidatures

Les candidatures sont appréciées au regard des références, fiches projets, capacités, compétences dans les domaines objets du marché.

7.2 Offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1. Composition de l'équipe dédiée, compétences et expériences des ressources mobilisées	30%
2. Valeur technique	40%
3. Prix	30%

7.3 Les logiques de groupement

Afin de répondre aux exigences de la consultation, le succès de la conception et de la production des dispositifs de formation passe par des expertises spécifiques, **une attention particulière sera prôtée aux acteurs qui présentent des réponses en groupement.**

Il est attendu de la part des différents candidats, à minima :

- Une expertise technique en lien avec l'efficacité énergétique et la décarbonation en industrie, en particulier une bonne connaissance des acteurs et des pratiques dans le domaine ;
- Une excellente maîtrise du système de management de l'énergie en industrie ; des audits énergétiques ;
- Une excellente connaissance de la cible en termes d'approches technique et pédagogique ;
- Une expertise technique en lien avec les métiers référents énergie ;
- Une expertise en ingénierie pédagogique innovante ;
- Une expertise en ingénierie pédagogique présentielle et distancielle ;
- Une expertise en pédagogie pour adultes et en animation de formation de formateurs.

C'est l'alliance de ces différentes expertises qui garantira le succès du projet. Par ailleurs, la connaissance préalable de dispositif de formation dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie est un plus.

Pour qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, l'équipe technique, si elle souhaite candidater ensuite en tant qu'organisme de formation ou formateurs PROREFEI, ne doit pas intervenir sur les points 6.2.3 ; 6.2.4 ; 6.4 ; 6.5.2 ; 6.6 et 6.7.

Équipe Projet :

- Un(e) Directeur(-rice) de Projet **dédié(e) à la mission** pendant les phases de conception des dispositifs, puis pour le suivi et la démarche qualité ;
- Ingénieur(s) pédagogique(s) présentielle, digitaux, blended, formation continue et formation pour adultes ;
- Experts métiers efficacité énergétique en industrie et décarbonation avec des expériences significatives dans le cadre de missions avec l'ADEME par exemple.

Les éléments suivants seront examinés par les membres du comité de suivi dans la cadre de l'analyse des offres :

Composition de l'équipe dédiée, compétences et expériences des ressources mobilisées

- Équipe projet et organisation
 - Pertinence et réalisme du planning proposé ;
 - Méthodologie de gestion de projet proposée ;
 - Suivi de la prestation, reporting, CR, outil de gestion ;
 - Profil de l'équipe projet (CV, références, expertise des intervenants, etc.)
- Références et expériences
 - Ingénierie pédagogique présentielle et distancielle ;
 - Expertise technique efficacité énergétique en industrie et décarbonation ;
 - Production de contenus multimédias avec l'aide d'un prestataire digital ;
 - Animation de séminaires de formation de formateurs ;
 - Contribution à la démarche qualité ;

- Contribution au pilotage ;
- Connaissance des programmes CEE et plus particulièrement des programmes de formation.

Valeur technique

- Compréhension de la demande
 - Compréhension du cahier des charges ;
 - Adéquation de l'offre avec la demande ;
 - Clarté, rigueur et précision de la proposition.
- Conception des modules multimodaux
 - Sur la base de l'architecture globale fournie et des zooms sur les séquences pédagogiques :
 - Capacité à distinguer objectifs de formation, objectifs pédagogiques et contenu des séquences pédagogiques ;
 - Capacité à faire preuve de créativité et d'innovation dans l'architecture pédagogique et les outils et méthodes proposés ;
 - Sur la base des exemples fournis dans les pièces au titre de l'offre :
 - Capacité à témoigner de réalisations concrètes pertinentes : études de cas, exercices pratiques, production multimédia (vidéos, e-learning / rapid-learning, etc.), guide du formateur, documents stagiaires, etc. ;
 - Capacité à produire des contenus ergonomiques avec une vraie qualité graphique ;
 - Capacité à mobiliser des visuels ergonomiques et impactant.
- Conception et mise en œuvre d'un dispositif de transmission
 - Capacité à produire des références spécifiques en formation de formateurs ;
- Capacité à produire un déroulé de formation de formateur pratique, interactif et opérationnel.

C. ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs du parcours obligatoire actuel

Annexe 2 – Objectifs des modules complémentaires actuels

Annexe 3 - Fiche Mission référents énergie ADEME

Annexe 4 – Bilan au 31/12/2022

Annexe 5 - Modèle pour proposition financière